

VINUM ET SPIRITUS PARTAGE DES DEFIS AVEC LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

RESPONSABILITE EN MATIERE DE SANTE EN PARTENARIAT AVEC LES DETAILLANTS ET L'HORECA

Le secteur belge des vins et spiritueux voit plusieurs défis de nature structurelle qui ont aussi leur impact sur les secteurs connexes comme la vente au détail et l'horeca. Ces développements se situent principalement sur le plan de la fiscalité d'une part et sur le plan de l'éthique et de la santé d'autre part. Nous avons demandé des explications sur ces deux thèmes à Geert Van Lerberghe, directeur général de Vinum Et Spiritus.

Wouter Peeters

PARTENAIRE PRIVILEGIE

90 à 95% du secteur

La Fédération belge des Vins et Spiritueux (FBVS) a été créée en 1950 et représente 90 à 95% du volume de vins et spiritueux vendu en Belgique.

Grâce à une représentation équilibrée, dans les trois Régions belges, et la poursuite d'une forme profonde de défense des intérêts, la fédération est considérée à tous les niveaux comme un partenaire privilégié. Ses membres sont des entreprises de production, d'emballage, d'importation et de distribution. Depuis les indépendants et les petites et moyennes entreprises jusqu'aux multinationales.

Cinq piliers

En 2014, les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale ont opté pour une modernisation de la fédération qui a été rebaptisée 'Vinum Et Spiritus Association Belgium ASBL', en bref 'Vinum Et Spiritus'. Geert Van Lerberghe: "Suite à cela, nous avons élaboré un agenda stratégique avec cinq piliers: la garantie de la viabilité du secteur, l'expérience visible des engagements sociaux, l'élaboration d'une organisation interne efficace, la promotion des produits – surtout – belges, car ceux-ci sont injustement moins connus, et le maintien du service opérationnel aux membres."

UN APPORT SECTORIEL IMPORTANT

"Dans le cadre de cette opération de modernisation de notre secteur, nous avons demandé à Deloitte de réaliser une analyse du secteur. Il en est ressorti que notre secteur avait généré en

2012 une valeur ajoutée de 2,6 milliards d'euros dont – il faut le reconnaître – la plus grande partie avait été réalisée par le dernier chaînon de la chaîne de production et de distribution. La contribution fiscale totale était de 1,2 milliard d'euros en accises et TVA, hors taxes sur les emballages et autres.

Sur le plan des emplois directs et indirects, nous représentons environ 1% de la population active belge, avec environ 35.000 personnes. Par conséquent, nous pouvons conclure que notre secteur contribue fortement directement et indirectement à l'économie de ce pays. Mais cette contribution est sous pression."

TAX SHIFT

Van Lerberghe a aussi quelques considérations sur la politique fiscale actuelle autour de l'indexation des accises et du tax shift en général.

"Ce tax shift a pour objectif d'augmenter la capacité de

concurrence des entreprises belges par rapport aux entreprises étrangères. Je constate que dans notre secteur, c'est, en fait, le contraire qui se produit, et qu'en ne faisant qu'augmenter les accises, le fossé par rapport aux produits similaires venant de l'étranger, ne fait que s'agrandir.

Accises imposantes

"La part des accises dans nos produits prend des dimensions absurdes. C'est ainsi que les accises représentent 60% sur une bouteille de genièvre, ce qui fait qu'il ne reste que 40% pour rétribuer les différents chaînons dans le processus de production jusqu'à la distribution. La rentabilité est ainsi très fortement compromise."

Réflexe vers l'étranger

"Et justement à cause de cette grande différence de prix avec l'étranger, le réflexe croissant des consommateurs est d'aller faire ses achats à l'étranger. D'après une étude de Comeos, il ressort que les consommateurs ne vont

plus à l'étranger pour un seul type de produit, mais qu'ils en profitent pour y faire tous leurs achats. Et ce phénomène ne se limite plus aux régions frontalières. Cette tendance représente un défi gigantesque pour le maintien des emplois et de l'activité dans notre pays. Tant pour le secteur des détaillants que pour le nôtre. De plus, nous savons également que ces formes de tourisme d'accises représentent des systèmes d'achat permettant d'éviter les accises et de créer ainsi une concurrence déloyale en Belgique."

Nécessité à davantage de communications claires

"Nous avons plus d'une fois demandé de communiquer de manière claire, en collaboration avec le Service des Douanes et des Accises, sur ce qui peut ou ne peut pas se faire, et de taper sur les doigts des personnes ou des entreprises qui ne respectent pas les règles.

Car ceci est non seulement important pour notre secteur, mais aussi pour les autorités qui perdent des accises et de la TVA. Nous avons pu comprendre que la direction des Douanes et des Accises, va, dans la mise en application de l'accord de gouvernement, apporter une attention particulière à ce phénomène et que nous pouvons espérer des résultats dans le courant de cette année. Nous restons donc pleins d'espoir."

SITUATION D'EXCEPTION INJUSTIFIEE

"Dans ce contexte, je veux également demander que l'on porte une attention particulière sur les traitements inégaux sur le plan de l'indexation des accises sur les boissons alcoolisées, du fait que



Vinum Et Spiritus Association Belgium ASBL représente 95% du volume de vins et spiritueux traités en Belgique



"Nous voulons éveiller le consommateur à une culture raffinée de la boisson, en insistant sur le plaisir responsable", souligne Geert Van Lerberghe

l'accord de gouvernement prévoit une situation d'exception pour le secteur des bières.

Je suis d'avis que, comme on entre dans le cadre de l'écofiscalité, on ne peut pas faire de différence entre la bière d'un côté et les vins et boissons alcoolisées de l'autre.

La teneur en alcool dans une unité habituelle de consommation de bière, de vin ou de boisson alcoolisée est d'ailleurs semblable.

La part de la bière dans la vente totale de boissons alcoolisées représente environ 72%. Ce qui veut dire que si la nécessité d'adapter la consommation de boissons alcoolisées à une écofiscalité existe, il faudra le faire pour tous les types de bois-

sons alcoolisées et ce, sans distinction."

L'engagement politique

"Pour mieux estimer les intentions cachées et les modalités concrètes de ces décisions, nous avons entamé des discussions avec le cabinet du ministre Van Overveldt. Je suis content d'avoir pu constater qu'au niveau politique également, il y a un engagement à vouloir réfléchir à la préservation responsable de cette situation d'exception. Il est tout aussi discutable de savoir ce que les

autorités perdent finalement en revenus financiers avec cette situation d'exception spécifique pour le secteur de la bière, puisqu'elles ont laissé cette part entièrement à la charge seule du vin. L'alternative serait de répartir cette perte de revenu sur un plus grand nombre de produits, comme les produits riches en sucres, en graisses, etc. Je fais appel ici aussi pour une adaptation plus cohérente du principe de l'écofiscalité."

LA SANTE EN COLLABORATION AVEC LE DETAIL ET L'HORECA

"La consommation de nos produits de grande qualité ne doit pas être considérée comme probléma-

rique et ne doit pas non plus être tronquée. D'autre part, nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'une consommation exagérée d'alcool doit recevoir l'attention méritée.

C'est en premier lieu la tâche des autorités de prendre des mesures préventives qui garderont une juste balance entre la santé, l'éthique et l'économie. Notre secteur veut bien assurer sa part de responsabilité dans la santé. Le champ d'action est large et va de la phase de production

jusqu'à la distribution de boissons alcoolisées. Notre ambition est de bien informer le consommateur sur l'alcool, sur la quantité d'alcool présente dans une unité habituelle de consommation et la quantité précise qui peut être consommée dans certaines situations.

Nous voulons également éveiller le consommateur à une culture raffinée de la boisson, en insistant sur le plaisir responsable et sur le fait qu'une boisson est bien plus qu'un verre d'alcool. Nous développerons ces campagnes pour montrer clairement que le secteur prend ses responsabilités. A terme, nous le ferons aussi avec le secteur de la distribution et l'horeca."

CONSUMMATION PAR LES MINEURS

"Les médias nous informent régulièrement que des mineurs sont surpris, ici et là, à acheter des boissons alcoolisées et qu'ils consomment de l'alcool, alors

qu'il y a une loi spécifique qui permet aux jeunes à partir de seize ans de consommer de la bière et l'alcool à partir de dix-huit ans. La ministre, De Block, a entre-temps déjà augmenté le nombre de

contrôles. Notre secteur pense qu'une harmonisation de l'âge minimum pour la consommation d'alcool à dix-huit ans aurait des avantages.

Toutes les campagnes de prévention et de contrôle y gagneraient en clarté et livreraient de meilleurs résultats.

En adaptant le caractère autorégulateur autour de la publicité, non seulement à la lettre, mais également à l'esprit, je suis d'avis que nous pourrions sans aucun doute atteindre un équilibre entre santé et économie, et notre secteur pourrait alors être considéré comme un partenaire constructif", conclut Geert Van Lerberghe. "Et ainsi, la boucle est bouclée." □

"LES ACCISES SUR UNE BOUTEILLE DE GENIEVRE REPRESENTENT 60%, CE QUI NE LAISSE QUE 40% POUR RETRIBUER LES DIFFERENTS CHAINONS DU PROCESSUS DE LA PRODUCTION A LA DISTRIBUTION"



"Notre secteur veut bien assurer sa part de responsabilité en matière de santé. Le champ d'action est large et va de la production à la distribution"



Qui est Geert Van Lerberghe?

Geert Van Lerberghe (49), licencié en droit (VUB), est marié et a deux enfants. Il habite à Sint-Martens-Lennik et après une carrière de 25 ans dans le secteur financier, il lui a été demandé fin 2013 de moderniser la Fédération belge des Vins et Spiritueux.